



PROJET DE RECHERCHE SUR LA TAXATION DU TABAC EN AFRIQUE DE L'OUEST « DES SOLUTIONS FISCALES POUR UNE REDUCTION OPTIMALE DU TABAGISME EN AFRIQUE DE L'OUEST »



### PROFIL DU NIGERIA EN MATIERE DE TAXATION DU TABAC

## *Adopter une fiscalité plus efficace et mieux renseigner la prévalence des produits du tabac*

#### Contexte

Le tabagisme est une pandémie qui provoquera 10 millions de décès en 2030 dont 70% dans les pays en développement si rien n'est fait pour l'éliminer. Pour infléchir cette tendance, la convention-cadre de lutte anti-tabac a été mise en place en 2005 avec un ensemble d'indicateurs de suivi, pour évaluer les progrès réalisés par chaque pays. Ces indicateurs portent sur la surveillance de la consommation, la protection des individus, la prévention sur les effets nocifs, l'interdiction de la publicité et une augmentation accrue des prix grâce à une plus forte taxation. Les 15 pays de la CEDEAO ont tous ratifié cette convention-cadre. Cependant, l'adoption de lois et mesures permettant de la rendre opérationnelle dans chaque pays membre se fait timidement. L'une des raisons pouvant expliquer cette situation est que les pouvoirs publics sont généralement confrontés à un manque d'information sur les différents aspects du tabac pouvant éclairer leur prise de décision. C'est dans le but de combler ce besoin de données probantes que le CRES avait élaboré un profil-pays sur le tabagisme dans chacun des 15 pays de la CEDEAO pour la période 2007 à 2011. Il fournit des informations fiables sur le marché des produits du tabac, le système fiscal qui leur est appliqué, leur importance dans l'économie et la contrebande. Le CRES les a actualisés pour la période 2011-2016 dans six des 15 pays de la CEDEAO. La présente note de politique a pour objectif de partager les principaux faits stylisés obtenus dans le profil-pays du Nigeria, entre 2012 et 2016.

## 1. PRÉVALENCE ET CONSOMMATION DES PRODUITS DU TABAC

### *Une prévalence peu élevée chez les adultes*

Le Nigeria est l'un des deux pays avec le Sénégal à avoir fait une enquête exclusive sur le tabagisme des adultes. Celle-ci, nommée Global adult tobacco survey et conduite en 2012 sur

l'ensemble du territoire nigérian, montre que la prévalence sur la consommation des produits du tabac des adultes est de 5,6%. Elle est de 10% chez les hommes et de 1,1% chez les femmes.

## Une prévalence préoccupante chez les jeunes

Plusieurs études, menées séparément dans divers Etats et centres urbains du pays, sur le tabagisme chez les jeunes nigériens montrent que la prévalence du tabagisme est plus élevée

chez les jeunes que chez les adultes. En 2000, cette prévalence était estimée en milieu scolaire à 20% pour les adolescents âgés de 13-15 ans. En 2008, elle a atteint 23%.

## 2. LUTTE CONTRE LE TABAC

### Un dispositif réglementaire bien en place aux plans institutionnel et organisationnel

Au Nigeria, le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre le tabac est caractérisé par :

- l'adoption en 1990 du décret qui interdit la consommation de la cigarette dans les lieux publics, prohibe les publicités sur la cigarette et impose l'inscription des avertissements sanitaires sur les emballages de cigarettes ;
- l'interdiction partielle en 2002 de la publicité

sur le tabac par le Advertising Practitioners Promotion Council of Nigeria (APCON) ;

- la ratification de la Convention Cadre pour la Lutte antitabac (CCLAT) ;
- la création du National Smoking Cessation Committee dans le cadre de la lutte antitabac avec un plan d'action de court terme.

### Une insuffisance dans l'application des textes et réglementations

Malgré un dispositif réglementaire bien en place dans ce pays, la lutte contre le tabagisme ne donne pas encore les résultats escomptés. Cette situation est en partie due à l'insuffisance dans l'application des textes et réglementations. En effet, parmi les trois principales dispositions du Décret de 1990, seule celle concernant les avertissements a été réellement respectée.

Cette léthargie dans l'application des textes et lois est due principalement au puissant lobby de l'industrie du tabac qui vise à saper les politiques de santé en distribuant de consistantes récompenses pour une couverture médiatique, et des cadeaux coûteux aux organismes de réglementation et aux autorités gouvernementales.

## 3. ECONOMIE DU TABAC AU NIGERIA

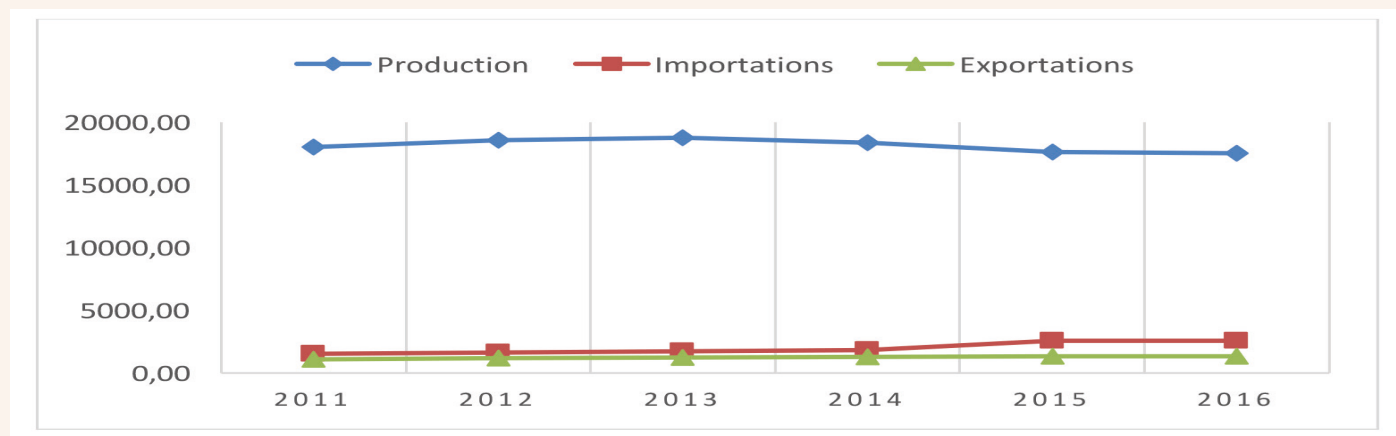
### Ambitions et réalisations de la puissante industrie du tabac au Nigeria

La production de cigarettes a atteint 18 000 milliards de tiges en moyenne, par an, entre 2011 et 2016. Elle n'a pas significativement augmenté pendant cette période. On constate même qu'elle diminue légèrement entre 2014 et 2016. Cette production couvre tout juste la consomma-

tion intérieure nigérienne de cigarettes.

En moyenne par an, les importations se chiffrent à près de 2000 milliards de tiges de cigarettes alors que les exportations sont estimées à près de 1200 milliards de tiges (Graphique 1).

Graphique 1 : Evolution de la production, des importations et des exportations de cigarettes manufacturées (en milliards de tiges)

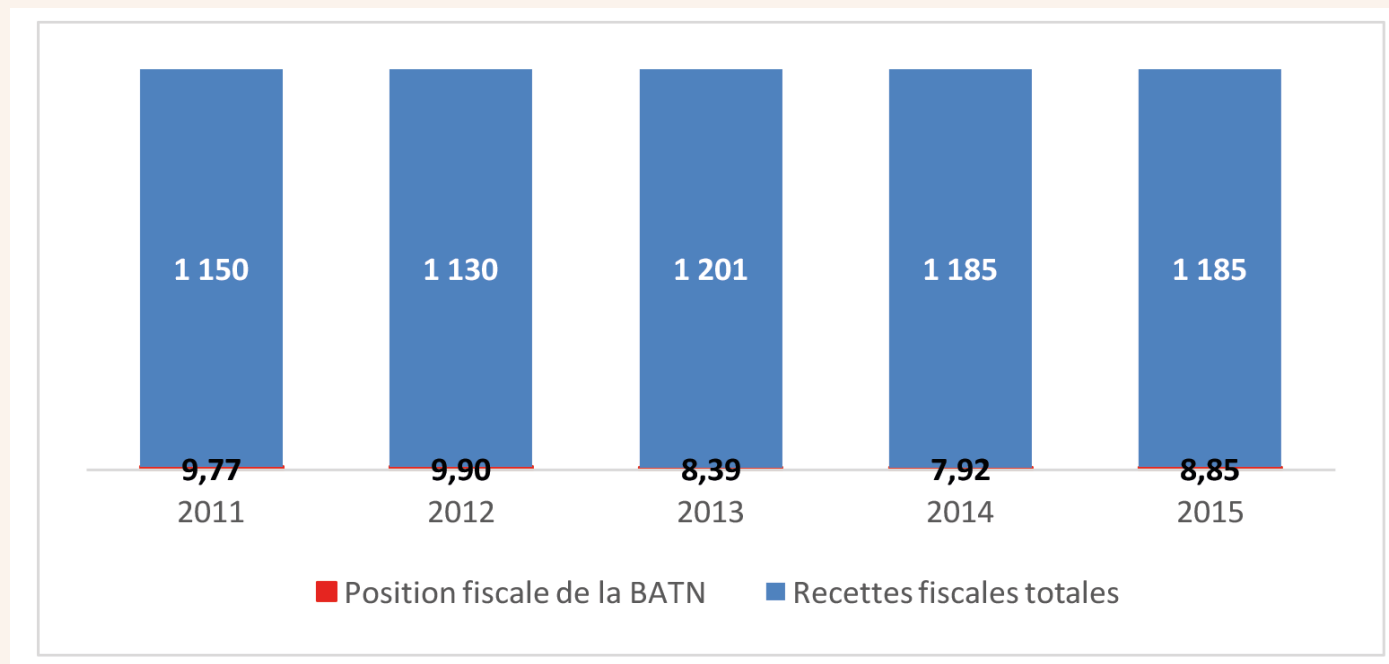


## Revenus et recettes fiscales collectées sur la consommation du tabac

Le graphique 2 montre que les recettes fiscales collectées par le Nigeria sur les produits du tabac sont très insignifiantes et représentent moins de 1% des recettes fiscales totales du pays. Elles avoisinaient près de 10 milliards de naira en 2011 alors que les recettes totales s'élevaient

à 1150 milliards. L'évolution de ces recettes fiscales montre qu'elles ont baissé entre 2011 et 2015 en passant de près de 10 milliards à moins de neuf milliards de Naira, alors que les recettes totales du pays ont augmenté dans cette période.

Graphique 2 : Position fiscale de la BATN et recettes fiscales totales, 2011-2015 (en milliards de Naira)



## 4. FISCALITÉ DES PRODUITS DU TABAC

### *D'une fiscalité peu contraignante....*

La faiblesse des recettes fiscales des produits du tabac au Nigeria s'explique par un système fiscal non adapté pour une politique efficace. En effet, si l'Organisation mondiale de la Santé préconise une fiscalité où les taxes d'accises représentent 70% du prix du paquet de cigarettes, ces taxes ne représentent que 33% du prix de vente au Nigeria. Trois facteurs expliquent cette faible part des taxes dans le prix. Premièrement la base de taxation sur laquelle sont appliquées les taxes d'accises est le prix sortie-usine. Ce dernier est

très faible pour permettre une part significative des taxes dans le prix de vente. Deuxièmement les taxes d'accises appliquées au Nigeria sont exclusivement de type ad valorem. Il est reconnu que ce type de taxe est moins efficace que la taxe spécifique. Troisièmement, les taux appliqués de cette taxe ad valorem sont très faibles. Le Nigeria applique un taux de 20% de taxe ad valorem alors que la directive de la CEDEAO régissant ces taxes lui permet jusqu'à 100%.

### *... vers un régime de taxation du tabac en faveur de la lutte contre le tabagisme*

Cette situation de faiblesse des taux, voire leur stagnation, a fait réagir la société civile qui s'est mobilisée pour qu'une taxation plus contraignante soit adoptée. Les lignes ont commencé à bouger dans ce sens car en mars 2018, le président du Nigeria a approuvé une révision à la hausse des droits d'accises sur le tabac afin de décourager leur consommation. La nouvelle réglementation

fiscale conserve le taux ad valorem des droits d'accises existant tout en lui associant un autre droit d'accise de type spécifique. Le montant de cette nouvelle taxe augmentera de manière progressive. D'un Naira sur chaque tige de cigarette en 2018, elle passera à deux Naira par tige en 2019 pour finalement atteindre 2,90 Naira par tige en 2020.

## 5. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

### *Principaux enseignements*

Trois principaux enseignements peuvent être tirés de ce profil-pays.

- Le tabagisme des jeunes est préoccupant au Nigeria avec une prévalence de plus 20%.
- Un dispositif réglementaire déjà en place, mais très peu respecté et qui manque de mesures d'application strictes.
- La fiscalité n'est pas utilisée de façon efficiente pour combattre la consommation des produits du tabac.

### *Recommandations*

- Mener des campagnes de sensibilisation régulières en direction des jeunes, sur les effets négatifs de la consommation des produits du tabac
- Augmenter les taux de taxe ad valorem pour rendre moins accessibles les produits du tabac surtout aux jeunes
- Changer la base de taxation des produits du tabac. Le mode de taxation ad valorem influence peu le prix des produits du tabac. Le prix de vente final doit être la base de taxation pour avoir une hausse significative du prix du tabac nécessaire à la baisse de la consommation.

Le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a subventionné le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) pour conduire une recherche-action sur la fiscalité des produits du tabac. Dans le cadre de ce projet, le profil-pays du Nigeria est élaboré par une équipe composée Tunji Akande de Nigerian Institute of Social and Economic Research (NISER) et Tunji Olabode de Federal Inland Revenue.

CRES, Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji  
Lots 1 et 2 Pyrotechnie - Dakar Sénégal CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina  
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58  
Email : cres@cres-sn.org - Information : contact@cres-sn.org  
Site web : www.cres-sn.org